

Projet de compte-rendu du Conseil médical
9 avril 2019

Personnes présentes :

Pr Léger, Dr Aquino, Pr. Chevaleraud, Pr. Patel,
Mme Billard, Mme Lavaud, M. Ramond, Mme Schmidt

Personnes excusées :

Pr. Caillard, Dr Garnier,
M. Renard, M. Daeschner

Le Président annonce le départ de Charles Mercier-Guyon du Conseil Médical qui reste néanmoins disponible ponctuellement pour des missions ou colloques, selon son agenda.

1. Mise en place d'un mini-site pour le conseil médical

URL du site internet : <https://cmapr.fr/>

Mme Lavaud soumet aux remarques des membres du conseil l'articulation du mini-site et ses rubriques.

5 rubriques : Publications / A propos / Contact / Calendrier / Espace membres

Titre : Conseil médical de l'association Prévention Routière : titre qui couvre l'ensemble de nos activités.

Dans la rubrique « publication », il est prévu, si l'outil WordPress le permet, d'inclure un moteur de recherche qui permettra de faire un tri dans la rivière d'articles. Des sous-rubriques pourront être rajoutées.

Dans la rubrique « calendrier », il est proposé aux membres de signaler colloques / événements, etc... dont ils ont connaissance pour que l'on puisse enrichir le calendrier.

Choix du logo : 4 propositions sont faites aux membres.

Le choix s'est porté sur le premier logo avec un changement de couleurs.

Le professeur Léger accueille favorablement la proposition de site internet. Selon lui, il permettra d'échanger davantage et de nous faire connaître notamment auprès d'experts.

A ce propos, Mme Lavaud suggère de mettre à disposition des membres du Conseil une présentation PowerPoint de quelques slides présentant l'aPR et son Conseil Médical qui sera disponible dans l'espace privé du site.



2. Les projets de l'association Prévention Routière

a. Communication avec BB confort

Cf, rapport complet.

M. Ramond présente les résultats de l'enquête.

Pas de changement depuis 5 ans concernant l'accidentalité routière des moins de 12 ans, ni sur la sécurité des enfants en voiture : 2/3 des enfants sont mal attachés en voiture.

Un quart des enfants n'ont plus de rehausseur dès 5 ans ce qui est dangereux et interdit. L'association recommande également de laisser les enfants dos à la route le plus longtemps possible, jusqu'à 4 ans comme le permettent certains sièges. De manière générale, les enfants sont plus en sécurité sur les sièges arrière du véhicule.

L'étude révèle beaucoup d'erreurs d'installations d'enfants mais également des sièges eux-mêmes, erreurs beaucoup moins fréquentes lorsque le siège répond à la norme Isofix. Malheureusement, cette technologie est encore trop rare.

Qu'est-ce qui empêche de bien attacher les enfants ?

- Le manque d'information
- La difficulté de l'installation. Le système Isofix permet d'y remédier mais c'est un équipement cher à l'achat.

L'aPR réitère sa demande d'abaissement du taux de TVA des sièges auto de 20% à 5,5%, comme le permet la réglementation au niveau de l'Union européenne. Dans le cadre des discussions liées à la Loi d'Orientation des Mobilités, cette demande est faite aux parlementaires. Parallèlement, l'aPR discute avec Norauto pour mener une action de sensibilisation sur le sujet (sièges auto à 0% de TVA au mois de septembre).

Méthodologie : L'enquête a mobilisé environ 40 personnes y compris des bénévoles et des volontaires en service civique à l'aPR.

Quelle aide du conseil médical pour diffuser les résultats ?

L'idéal serait de sensibiliser les professionnels de santé.

Diffuser les résultats notamment auprès de :

- La société française de pédiatrie ;
- La société française d'orthopédie pédiatrique ;
- L'école de sage-femme.

Il est proposé que le conseil médical rédige un courrier, signé de son Président, présentant l'étude et demandant aux professionnels sollicités de diffuser et réagir.

b. Présentation de l'étude sur les aides à la conduite

Une communication sur les aides à la conduite a été faite à l'occasion du Mondial de l'Auto, en octobre 2018.

Cette infographie montre que les Français ont une bonne perception des ADAS. Les membres du Conseil médical sont particulièrement intéressés par l'appréciation des Français pour les aides à la la conduite de nuit. De même, les résultats que le Nouvel Observatoire devrait publier sur les « sorties festives » (consommation d'alcool ; de stupéfiant ; météo ; type de route ; état des routes...) sont attendues. Par ailleurs, le Bureau de l'aPR ayant suggéré que l'association s'intéresse davantage aux seniors, l'acuité visuelle et l'inconfort de la conduite nocturne serait un thème à retenir, d'autant plus que les données sont rares et peu disponibles sur ce sujet.

c. Point sur la Loi d'Orientation des Mobilités et les élections européennes

1/ Loi LOM

Le projet de loi a été adopté par le Sénat. L'examen en commission du développement durable de l'Assemblée Nationale va démarrer le 14 mai.

Les points d'intérêts de l'aPR sont :

- Art 4 : la création des comités de partenaires par les Autorités Organisatrices de la Mobilité
- Art 12,13 et 14 : le véhicule autonome
- Art 18 s : les nouveaux services de mobilité - en attente de la publication du décret

L'aPR porte deux amendements dans le cadre de la LOM :

- Taux de TVA réduite sur les sièges auto ;
- Généralisation de l'EAD.

2/Elections européennes :

- Généralisation de l'EAD ;
- Partage des données d'accidents.

Concernant les nouveaux engins de mobilité, l'aPR propose de les assimiler réglementairement aux cycles, avec une utilisation des infrastructures dédiées (pistes cyclables, etc...) et la généralisation des éléments de sécurité (casques, éléments rétro-réfléchissants, etc). L'aPR recommande également la souscription d'une assurance spécifique.

3. Etat d'avancement du projet « troubles cognitifs et mobilité »

La Fondation Médéric Alzheimer et l'aPR ont pour objectif de conduire une étude pour mieux cerner, chez les patients présentant des troubles cognitifs, le moment d'arrêt de conduite tout en mettant en avant des alternatives de mobilité.

Les résultats attendus sont de faire :

Marie SCHMIDT

- un état des lieux de la connaissance;
- des recommandations auprès de la Haute Autorité de Santé ;
- des propositions d'évolution de la réglementation.

Si les financements le permettent, quatre types de population seront interrogés :

- Les professionnels de santé (médecins agréés, etc...) ;
- Les moniteurs d'auto-école ;
- Les séniors et leur famille ;
- Les décideurs publics.

La fondation MA est en contact avec BVA pour réaliser des enquêtes qualitatives et quantitatives.

Un comité projet se tiendra le lundi 15 avril.

Les aspects financiers sont étudiés avec BVA : 400 000 € sont nécessaires pour couvrir le coût d'un chargé de mission + coût de l'enquête + temps homme affecté. . Les dépenses ne seront engagées que si on trouve les financements. Les variables d'ajustement se trouvent dans le nombre de populations étudiées et dans l'utilisation des enquêtes qualitatives déjà menées par la Fondation.

Plusieurs pistes pour trouver des financements :

- Appel à projet DSR ;
- La Poste ;
- Orange healthcare ;
- Fonds national pour la dépendance ;
- Conférence des financeurs.

4. Points divers

4.1 Construction d'un réseau d'experts

Le mini site est la première étape.

Les membres s'accordent pour dire qu'il faut solliciter largement parmi leurs contacts / relations. Les experts doivent s'engager à nous aider sur des sujets de réflexion.

Liste des spécialités déjà identifiées dans lesquelles des experts peuvent être approchés :

- La pédiatrie vue sous les aspects accidentologie des enfants / traumatologie
- Le handicap en termes d'aménagement du véhicule = ergonomie
- Allergologue ou pneumologue pour aborder le sujet de la pollution résultant de la conduite de véhicule.
- Les professions para-médicales (kinésithérapeutes, psychologues etc).

4.2 Evènement annuel

Le souhait est de monter un évènement annuel qui rassemblera les experts.

Marie SCHMIDT

La première thématique pourrait porter sur les acteurs et les enjeux de la sécurité routière sur une demi-journée. Les intervenants pourraient être notamment Messieurs E. Barbe et E. Lagarde.

Pour Mme Lavaud, l'échéance de la rencontre est le 1^{er} trimestre 2020.

D'ici là les objectifs sont :

- Avoir fini l'architecture du le site internet
- Avoir travaillé le contenu du site internet
- Avoir contacté des collègues médecins / professeurs et identifiés des experts
- Avoir mis en place une présentation du Conseil médical, ses missions, grands sujets, données accidentalités.

4.3 Conférence ETSC

L'association Prévention Routière organise avec l'ETSC une conférence intitulée « *réglementer la conduite sous emprise de stupéfiants pour la protection de tous les usagers de la route* », le vendredi 10 mai au matin. Les membres du Conseil sont invités et peuvent invités des confrères.

Prochaine réunion

Mardi 24 septembre à 10h, à l'Hôtel Dieu.